



Association Emmaüs
32 rue des bourdonnais
75001 PARIS

CHRS FLANDRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2010

CHRS Flandre 4 passage de Flandre 75019 Paris
Chrs-flandre@emmaus.asso.fr
01 42 09 56 03

SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ANNEE 2010	P 3
<u>I PRESENTATION DU CHRS</u>	P4
1.1 HISTORIQUE	P4
1.2 MISSIONS	P4
1.3 MOYENS MATERIEL	P5
1.4 MOYENS HUMAINS	
1.5 EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ET DES METHODES DE TRAVAIL	P6
1.5.1" Flandre mode d'emploi" guide des procédures internes au CHRS	P6
1.5.2 Participation à la vie collective et élection de délégués des résidents	P7
1.5.3 La fonction des veilleurs	P8
1.5.4 L'analyse des pratiques	P9
1.6 FORMATION	P10
<u>II ACTIVITE DE L'ANNEE 2010</u>	P11
2.1 DONNEES GENERALES	P11
2.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI	P12
2.2.1 Types de ménages accueillis en 2010	P12
2.2.2 Ages	P12
2.2.3 Situation avant l'admission	P14
2.2.4 Service à l'origine de l'admission	P14
2.3 PROBLEMATIQUES ABORDEES EN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL	P15
2.3.1 Le soutien dans les démarches administratives	P15
2.3.2 L'accès au logement	P16
2.3.3 Le soutien dans les projets d'insertion et d'orientation professionnelle	P17
2.3.4 Les difficultés financières et la gestion budgétaire	P18
2.3.5 Le soutien dans les difficultés relationnelles	P19
2.4 LES ACTIONS COLLECTIVES	P20
2.4.1 Le bilan des actions de soutien à la fonction parentale	P21
2.4.2 Les actions en direction des enfants	P22
2.4.3 Les temps réservés aux parents	P25
2.4.4 Les temps partagés parents – enfants	P27
2.4.5 Les activités d'insertion	P32
<u>III CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	P33
Annexe 1	P35
Annexe 2	P37

SYNTHESE DE L'ANNEE 2010

En 2010, le CHRS Flandre a accueilli 15 familles (42 personnes) et n'a connu que 2 sorties en logement social (3 personnes).

Nous avons procédé à l'admission d'une nouvelle famille (1 personne seule avec un enfant) bénéficiaire d'une orientation DAHO et accueilli 3 personnes dans des familles déjà hébergées (une naissance, un retour en famille d'une jeune majeur, un adulte dans le cadre d'un projet de vie conjugale)

Sur le plan des accompagnements individuels et des actions collectives :

- Nous avons été confrontés à un manque de sorties vers le logement autonome lié à la difficulté de faire bénéficier aux familles des dispositifs d'accès au logement (remise en question du droit au séjour, conditions restrictives concernant les séparations conjugales et les enfants présents mais non reconnus dans le droit aux prestations CAF) et ce, en dépit de revenus salariés réguliers.
- Nous avons continué à développer des espaces et des activités favorisant la participation des personnes à la vie collective du centre et les relations parents enfants.
- Nous avons organisé en partenariat avec la maison relais Le Bua et CHRS Quai de la Marne deux séjours de " premières vacances en familles".

Sur le plan interne :

Conformément aux préconisations définies dans le cadre de la démarche d'évaluation interne:

- Nous avons entamé l'élaboration d'un guide des procédures internes au CHRS ("Flandre mode d'emploi") repère et socle commun des pratiques dans le domaine des accompagnements individuels, de l'accueil des stagiaires, de l'organisation du service.
- Nous avons continué le travail de réflexion entamé avec les veilleurs sur leur rôle actuel dans le CHRS en articulation avec l'équipe éducative et l'évolution de leur fonction.
- Nous avons poursuivi l'expérimentation de l'atelier de préparation au relogement et participé à son implantation et développement auprès de l'ensemble des structures des territoires Paris Est et Paris 10/11.

Sur le plan partenarial :

Nous nous sommes inscrits dans des projets partenariaux ouverts sur le quartier avec l'Association de prévention du site de la Villette (projet d'éducation musicale DEMOS) et l'association Espace 19 (partenariat d'échanges autour de cours d'alphabétisation).

I-PRESENTATION DU CHRS

1.1 HISTORIQUE

A la fin des années 80, face à la demande croissante d'hébergement pour des familles, le Conseil d'Administration de l'Association Emmaüs décide de créer une structure pour les accueillir. En 1989, grâce à un legs, un ancien hôtel est acheté au 4, passage de Flandre.

14 familles peuvent y être accueillies.

Pendant 6 ans, l'établissement « Hôtel Social Emmaüs Flandre » a fonctionné sur les fonds propres de l'association.

Cependant, en 1996, devant faire face à un public de plus en plus déstructuré, l'Association Emmaüs a présenté en CROSS une demande d'habilitation comme CHRS. La demande a été acceptée avec application au 1er février 1996.

1.2 LES MISSIONS

Le CHRS Flandre Emmaüs s'inscrit, en référence à la loi du 30 juin 1975, dans une politique d'aide sociale à l'hébergement et à la réinsertion sociale.

Il s'adresse à un public de familles :

- couples avec enfants
- familles monoparentales
- parents exerçant un droit de visite et d'hébergement

Et a pour mission de leur proposer un accompagnement social individualisé leur permettant, à terme, d'accéder ou de recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Notre action se réfère aux valeurs portées par l'association Emmaüs dont en particulier :

- l'attention au plus faible
- la reconnaissance de la dignité de chacun
- la confiance en la capacité de chacun à se prendre en charge et à être acteur de sa vie.

La majorité des familles que nous accueillons, présentent un parcours de vie chaotique lié à des difficultés socio-économiques, des ruptures culturelles et familiales.

Au-delà de leurs réussites en matière d'insertion professionnelle et des ressources qu'elles déploient pour assumer leur rôle parental, nous sommes confrontés à une importante vulnérabilité dans le cadre de nos accompagnements.

L'intervention sur ces difficultés fait partie intégrante des accompagnements et nous paraît d'autant plus nécessaire que l'insertion par un logement est étroitement liée aux capacités à faire face aux aléas de la vie, à faire des choix personnels réfléchis, à avoir une attitude protectrice et structurante pour ses enfants.

1.3 MOYENS MATERIELS

Le CHRS est conventionné pour l'accueil de 50 personnes (15 familles)

HEBERGEMENT REGROUPE SUR 5 ETAGES - 4 PASSAGE DE Flandre 75019 PARIS	
PROPRIETAIRE	ASSOCIATION EMMAÛS
APPARTEMENTS	10 F2 (25 m ²) 4 studios (20 m ²) équipés de kitchenettes et sanitaires privés
ESPACES COLLECTIFS	1 salle d'animation polyvalente (coin cuisine, bibliothèque), 1 petite salle d'activité (accompagnement scolaire) 1 cyber espace (4 postes informatiques et une imprimante). Une buanderie (lave linge et sèche linge)
AUTRE	1 cave, 3 bureaux
HEBERGEMENT DIFFUS - 17 RUE D'ANGERS 75019 PARIS	
PROPRIETAIRE	LES 3 F
APPARTEMENT	1 studio

Dans sa partie " hébergement regroupé", le CHRS offre aux familles accueillies la possibilité d'occuper un logement en situation d'autonomie, en préservant leur intimité et évitant un collectif « non choisi » (repas collectifs, sanitaires partagés). Il met parallèlement à disposition un environnement collectif sécurisant, « familial », propre à favoriser les relations sociales entre adultes et entre enfants ainsi que les prises d'initiatives des résidents au service d'une vie collective.

En 2010, le CHRS a mis en place en concertation avec les résidents deux nouveaux espaces collectifs:

- Un cyber espace en partenariat avec Microsoft
- Une buanderie.

1.4 MOYENS HUMAINS

L'équipe du CHRS est composée de :

- 4 travailleurs sociaux
- 1 chef de service
- 4 veilleurs
- 1 femme de ménage à temps partiel.

La comptabilité, une partie du secrétariat et l'entretien technique sont assurés par la Direction de territoire et le siège de l'Association Emmaüs.

L'effectif global prévisionnel est de 10,82 équivalents temps plein

En 2010, l'activité de l'équipe éducative a été complétée et enrichie par l'intervention de 4 bénévoles soit 0,25 ETP :

- 2 personnes intervenant sur un rythme hebdomadaire auprès de certains enfants en difficultés dans le cadre d'un accompagnement scolaire individualisé et collectif.
- 1 personne intervenant auprès des enfants afin de libérer les parents pour certaines activités collectives (réunion de résidents)
- 1 personne intervenant en soutien sur les questions de classement et de secrétariat.

Par ailleurs nous avons accueilli 6 stagiaires :

- 1 étudiante éducatrice de jeunes enfants sur un stage long entamé en 2009.
- 1 étudiante éducatrice de jeunes enfants (Mai 2010- février 2011)
- 1 étudiant éducateur de jeune enfants (décembre 2010-juillet 2011)
- 1 étudiante DPJEPS (août 2010)
- 1 étudiant en BTS ingénierie technique (mai 2010-juillet 2010)
- 1 personne en formation CAFERUIS (mai 2010- septembre 2010)

L'accueil de stagiaires s'il demande une mobilisation importante des travailleurs sociaux, permet à l'équipe éducative de se maintenir dans une dynamique de réflexion et de projet, facilite la mise en place de nouvelles actions collectives.

En 2010, la présence de stagiaires a grandement contribué à:

- Pérenniser l'animation de l'espace petite enfance dans la salle d'animation et développer de nouvelles activités parents enfants (bibliothèque, jardinage, mosaïque)
- Poursuivre le travail d'organisation, de rangement et d'inventaire.
- Recueillir les besoins des résidents dans la perspective de création d'un cyberspace.
- Enrichir le travail de réflexion avec les veilleurs sur leur fonction.

1.5 EVOLUTIONS DU FONCTIONNEMENT ET DES METHODES DE TRAVAIL

L'ensemble de l'année 2010 été consacrée à la mise en œuvre des préconisations définies dans le cadre de la démarche d'évaluation interne et ce, sur trois niveaux:

- La participation des résidents à la vie de la structure et la mise en place d'un conseil de vie sociale
- La formalisation d'un socle de pratiques communes et d'une organisation collective dans le cadre d'un guide de procédures internes au CHRS.
- La perspective d'évolution de la fonction de veilleur au sein du CHRS tant sur le plan de la réflexion collective que du soutien dans la réalisation de formations individuelles.

1.5.1 " Flandre mode d'emploi" guide des procédures internes au CHRS :

En 2010, deux journées de travail en équipe ont pu être consacrées à la poursuite de l'élaboration de ce guide de procédures.

Elles ont portées sur :

- L'actualisation du dossier d'accueil remis à chaque famille au moment de son installation
- La formalisation de nos procédures d'admissions et d'accompagnement individuel.
- L'accueil des stagiaires
- Le recensement et la définition des espaces de communication interne (réunions, cahiers de liaison, affichage)

1.5.2 Participation à la vie collective et élection de délégués des résidents :

En 2009, 3 réunions de résidents avaient été consacrées à la présentation du rôle d'un Conseil de Vie Sociale :

- Présentation du fonctionnement d'un CVS et de rôle de délégué, par un chef de service et un délégué des résidents du CHRS Quai de la Marne.
- Présentation du budget du CHRS : Les possibilités en matière d'animation, l'intérêt d'une attitude responsable quant aux consommations d'énergie, au respect du matériel et du mobilier, les différentes formes de financement (public, mécénat...)

En 2010, ce travail préparatoire à la mise en place d'un Conseil de vie sociale s'est poursuivi par l'élaboration avec les résidents:

- D'une définition de la fonction attendue d'un délégué de résidents¹
- Des modalités de mise en œuvre des élections²
- L'élection de trois déléguées en juin pour un mandat de 6 mois.

La participation de l'ensemble des résidents a été très active et régulière durant toute la phase préparatoire aux élections.

Toutefois au fur et à mesure que ce projet prenait forme nous avons observé certaines craintes. Ainsi, il y a eu de nombreux débats sur le rôle de médiation des futurs délégués; Certains résidents se faisant les tenants du " seul les salariés, travailleurs sociaux ou veilleurs peuvent rappeler et faire respecter les règles" d'autres étant partisans d'une régulation collective plus autonome.

Par ailleurs, la date des élections approchant, il a été laborieux de trouver un nombre suffisant de candidats volontaires.

D'autres débats ont donc eu lieu... sur la pertinence d'un fonctionnement par délégation par rapport au fonctionnement antérieur plus communautaire. Le choix final majoritaire fut de maintenir les élections et les 3 candidates furent élues déléguées en juin 2010.

Entre juin et décembre 2010, 3 réunions ont eu lieu entre déléguées et équipe éducative.

En dehors de quelques demandes ciblées (plus de programme de lavage pour la machine à laver, la possibilité d'utiliser des cartes téléphoniques pour appeler l'étranger) aucun projet collectif n'a pu voir le jour durant cette période et ce malgré la mise à disposition d'un veilleur pour soutenir les éventuelles initiatives et un projet de sortie famille au château de Versailles réclamé unanimement depuis plusieurs mois.

Très rapidement, la situation personnelle de deux élues ayant évolué, ces dernières se sont montrées indisponibles, laissant à la troisième déléguée la charge d'assumer seule le rôle de force de proposition et d'impulser une dynamique collective.

1 Cf. annexe 1

2 cf. annexe 2

Début 2011, 2 bilans collectifs de ce premier mandat ont été faits avec l'ensemble des résidents.

La déception liée à ce premier exercice s'est exprimée de façon unanime chez les élues comme les non élus. Parmi les raisons invoquées, le changement d'ambiance dans les relations entre résidents et avec l'équipe éducative, est revenu à plusieurs reprises. Nous avons en effet constaté à la rentrée scolaire une évolution générale vers plus d'individualisme, de repli sur soi en partie liés à l'attente grandissante d'un logement autonome qui ne vient pas et à une lassitude de la vie collective et d'une certaine promiscuité.

Par ailleurs, chacun semble avoir eu des attentes sans les avoir exprimées:

Les déléguées attendaient des résidents qu'ils fassent des propositions. Les résidents attendaient des déléguées qu'elles prennent des initiatives.

Malgré tout, la majorité des personnes présentes à ces deux réunions ont souhaité que de nouvelles élections soient rapidement organisées

1.5.3 La fonction des veilleurs :

Les veilleurs sont présents dans la structure toutes les nuits à partir de 20 heures et les journées en week-end.

Leur présence répond à :

- Une obligation légale liée à la classification « hôtel » de notre établissement par la Préfecture
- Une nécessité, compte tenu du public accueilli, de la configuration des lieux, de « l'ambiance nocturne » du quartier.

Au-delà d'une surveillance effective, la présence de professionnels 24 h /24 h dans le centre permet :

- Aux familles hébergées, pour beaucoup des femmes isolées, de se sentir sécurisées dans leur lieu de vie.
- D'éviter par une intervention de médiation que de bénins conflits de voisinage ne dégénèrent en l'absence de l'équipe éducative.
- A l'équipe éducative de faire des choix d'admission de personnes fragiles sur le plan personnel et dans leurs relations aux autres.

Les réunions régulières veilleurs chef de service initiées fin 2009 se sont poursuivies en 2010 avec pour objectifs de :

- Définir avec plus de précision le rôle attendu et la fonction de veilleur dans la structure et d'améliorer les outils à disposition pour exercer cette fonction.
- Valoriser et développer leur rôle d'écoute, de médiation et d'éducation en articulation étroite avec le travail de l'équipe éducative.

Elles ont été enrichies par une séance d'analyse de pratique spécifique concernant cette fonction et les difficultés de son exercice.

Ces réunions régulières ont permis:

- De formaliser un "guide pratique" regroupant toutes les informations nécessaires à l'exercice de ce travail
- De présenter et partager pour chacune des familles accueillies des éléments de connaissance de la situation ainsi que le projet individualisé mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement social.
- De faire régulièrement le point sur l'ambiance du CHRS et de coordonner l'ensemble des interventions face à des situations de non respect répété du règlement de fonctionnement.

Parallèlement, un travail d'enquête et d'analyse mené par une étudiante en CAFERUIS sur la perception de cette fonction par les résidents, les travailleurs sociaux et les veilleurs eux-mêmes a mis en évidence les éléments suivants:

- **Pour les résidents:** Le besoin de sécurité et de protection incarné par ces professionnels est exprimé très fortement ("c'est très important que la porte soit fermée" " que quelqu'un intervienne dans les bagarres") réaffirmant la nécessité d'une présence nocturne au-delà des obligations légales. L'aspect relationnel est prépondérant: Les veilleurs sont très présents auprès des enfants et adolescents. Une grande qualité d'échanges (disponibilité, écoute, encouragements) est évoquée par les 7 résidents interrogés.
- **Pour les travailleurs sociaux:** Si l'importance de leur travail est reconnue (écoute, apaisement des conflits), les interrogations sur leurs missions, la "visibilité" de leurs interventions reviennent à plusieurs reprises. Par ailleurs, l'absence de contact et d'échanges est unanimement relevée.
- **Pour les veilleurs:** La nécessité de s'exprimer sur son travail, ses limites et ses "marges de manœuvre" est unanimement affirmée. Le sentiment "d'être seul avec son cahier de liaison" de ne pas faire partie d'une équipe est majoritairement relevé.

Ces différents temps de travail ont permis de créer un collectif de partage et de réflexion propre à ces professionnels. Ils ont contribué à des modifications visibles dans les pratiques notamment dans la teneur des informations consignés sur le cahier de liaison et l'instauration d'un esprit d'équipe veilleurs-travailleurs sociaux face à des situations de non respect des règles.

Sans assister à ces réunions, l'équipe éducative a été régulièrement informée de l'avancée de ce "chantier" et plusieurs pistes de changement ont été proposées de part et d'autre:

- Des séances d'analyse de pratiques communes
- Une implication égale dans les différentes actions collectives
- Des plages horaires et des temps d'échanges communs.

1.5.4 L'analyse des pratiques :

L'analyse de pratiques mutualisée entre les CHRS Flandre et Valmy s'organise à partir de séances mensuelles animées en alternance par une psychologue clinicienne et une sociologue

Sur le plan des accompagnements individuels, un important travail de mise à distance et de réaffirmation du cadre de l'accompagnement et des entretiens formalisés a été fait. Ces analyses à partir de situations familiales et conjugales complexes permettent à chaque fois de faire la part entre les responsabilités et choix personnels des résidents en tant qu'acteurs de leur projet de vie et les limites de nos missions et de notre cadre d'intervention.

Par ailleurs, la spécificité des pratiques professionnelles selon qu'on soit en "diffus" ou en "regroupé" contribue à l'évolution des pratiques de chacun. Ainsi, L'équipe de Flandre a pu bénéficier de l'expérience des accompagnements en coréférence pratiqués par le CHRS Valmy et adopter cette pratique dans le cadre de certains accompagnements. De même, nous avons pu sur plusieurs séances confronter nos expériences et points de vue sur la définition de l'autonomie, la participation des résidents à la vie collective.

Mises en place courant 2007, ces séances d'analyses de pratique font partie intégrante de la dynamique des équipes éducatives et de notre projet professionnel. En avril 2011, un bilan permettra de mettre en évidence les évolutions que ces 4 années de fonctionnement et de redéfinir des modalités de réflexion et d'organisation adaptées aux attentes et aux besoins de chacune des deux structures.

1.6 FORMATION

EVOLUTION PROFESSIONNELLE
DPJEPS Animation sociale 560 heures 1 veilleur
Certificat professionnel comptable unique et assistant de comptabilité 964 heures 1 veilleur
Parcours de qualification professionnelle Association Emmaüs et centre de formation Buc ressources 12 heures 1 veilleur
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
Accompagner les personnes en difficultés psychologiques Association Emmaüs- Ecole des parents et des éducateurs 5 jours- 1 travailleur social

Compte tenu du choix institutionnel fait en 2010 de privilégier des formations internes, certaines demandes de formations thématiques (évolution du droit des étrangers) n'ont pu être satisfaites.

II. ACTIVITE DE L'ANNEE 2010

2.1 DONNEES GENERALES

En 2010, le CHRS a accueilli 15 ménages soit 42 personnes dont 20 adultes et 22 enfants.

Le nombre de journées effectives est de 14504, le taux d'occupation de 79%.

Il nous a été difficile de réaliser en 2010 un taux d'admission de 100% et ce pour différentes raisons :

Une raison structurelle : La taille des deux pièces (25 m²) mis à disposition ne nous permet pas d'accueillir de ménages au-delà de 4 personnes.

Il en est de même pour les studios (21 m²) que nous réservons à une personne seule avec un jeune enfant ou à un couple avec un bébé.

Nos choix dans ce domaine sont conformes aux exigences des services préfectoraux.

Ils sont également motivés par le souci de proposer un accueil de qualité assurant un minimum d'intimité et d'espace pour chacun.

Différentes raisons conjoncturelles :

- Compte tenu de l'importance des travaux à engager, l'appartement en diffus n'a pas été utilisable pendant toute l'année 2010.
- Une famille orientée dans le cadre de la procédure DAHO n'a pu, du fait de sa situation, être admise dans notre structure (15 jours de vacance entre la proposition d'hébergement et la décision finale).

Compte tenu du nombre réduit de sorties, nous n'avons pu accueillir en 2010 qu'une nouvelle famille monoparentale (2 personnes).

Par ailleurs, l'évolution de certaines familles présentes dans la structure a également eu un impact sur notre taux d'occupation.

- Un homme a intégré le CHRS dans le cadre d'un projet de vie conjugale.
- Nous avons eu une naissance durant l'année et, une jeune majeure jusqu'ici hébergée en province a rejoint sa mère et ses frères et sœurs dans notre établissement.

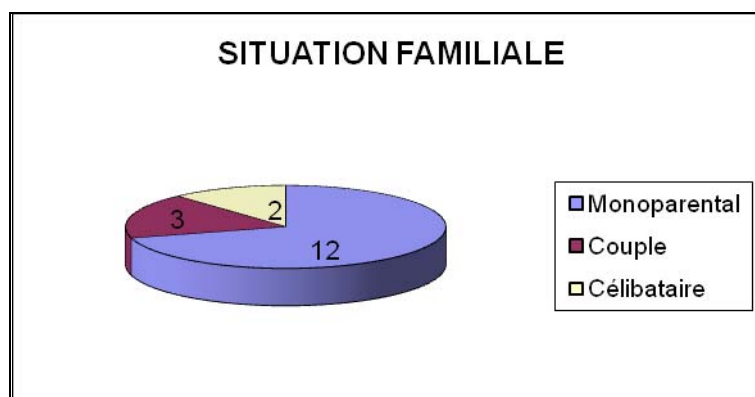
La durée moyenne de séjour pour l'année 2010 est de 24 mois (durée moyenne en 2009 : 18 mois et demi) et nous n'avons connu que deux sorties (3 personnes)

Au 31 décembre 2010, sur les 15 familles présentes dans notre structure :

- 9 ménages ont été admis en 2008 (60%)
- 4 ménages sont arrivés en 2009
- 1 ménage est présent depuis 2005.
- 1 ménage a été accueilli en 2010.

2.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

2.2.1 Types de ménages accueillis en 2010 :

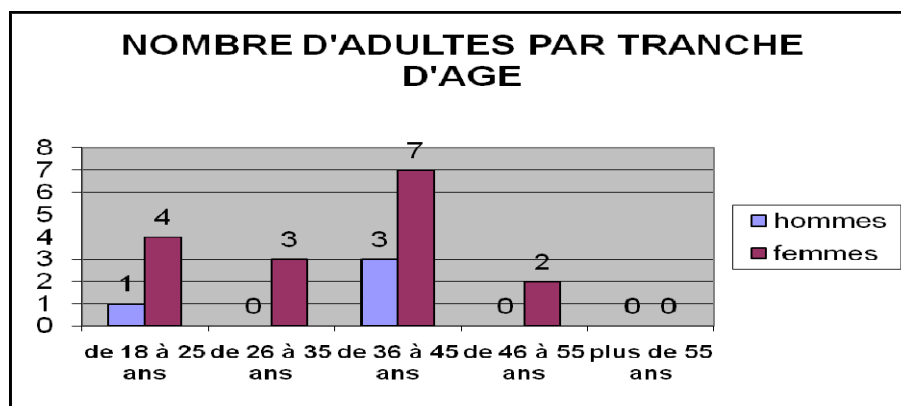


70% des ménages accueillis sont des familles monoparentales. Celles-ci sont exclusivement composées de mères avec enfants. Notre public adulte est donc à 73% féminin.

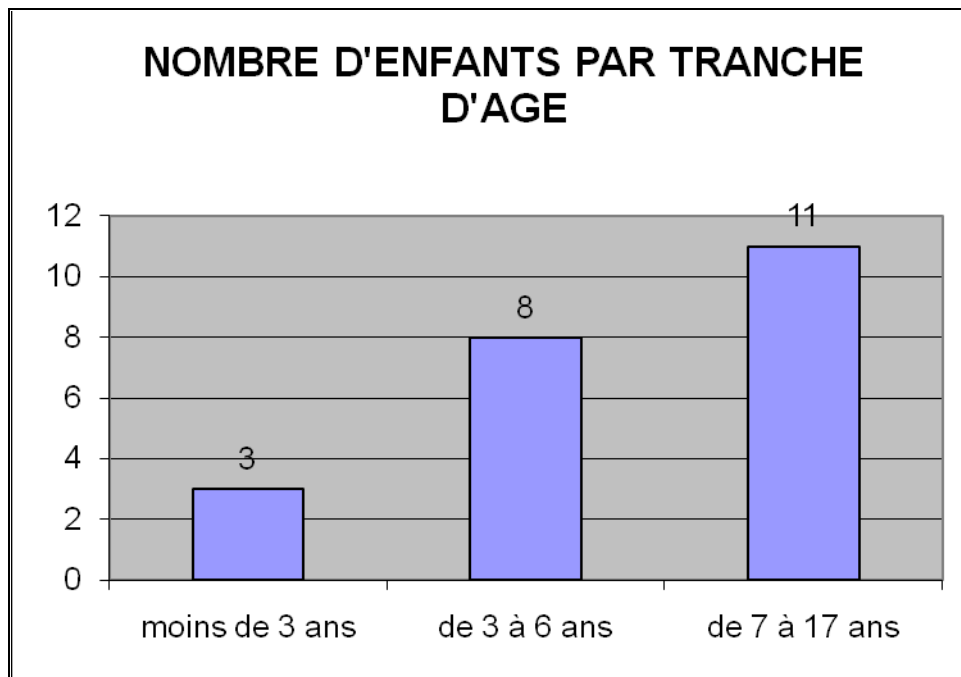
Parmi elles, nous accueillons une mère qui exerce régulièrement un droit de visite et d'hébergement.

Par ailleurs, nous accueillons deux jeunes majeurs célibataires qui vivent avec leur mère et qui bénéficient d'un contrat de séjour et d'un accompagnement indépendant de celui de leur famille.

2.2.2 Ages



50% des adultes ont entre 36 et 45 ans. Dans la tranche d'âge 18-25 ans (25% des adultes) 3 personnes sont parents de jeunes enfants.



Compte tenu de la durée des séjours dans notre structure, les âges évoluent et la majorité des enfants accueillis sont en âge scolaire.

Les classes d'âge les plus représentées sont:

- les 3-7ans (54%) avec parmi eux une répartition égale des enfants en âge maternelle et en âge primaire.
- les 11-16 ans (32%) avec une majorité d'adolescents (15-16 ans)

Nous sommes régulièrement conduits à questionner et adapter nos pratiques aux classes d'âges les plus présentes dans le centre tant sur le plan des actions collectives que des accompagnements individuels.

En 2010, nous nous particulièrement attachés à développer des activités en direction des pré ados et adolescents avec qui nous avons du mal à nouer des liens tant sur le plan des accompagnements individuels que de la vie collective.

Nous avons du intervenir à plusieurs reprises auprès de deux jeunes garçons désinvestis sur le plan scolaire et en conflit ouvert avec leurs mères.

L'organisation de plusieurs sorties spectacles et d'un weekend à la mer en famille a permis de "briser la glace" et d'associer plus facilement cette classe d'âge, particulièrement les garçons, à la vie collective.

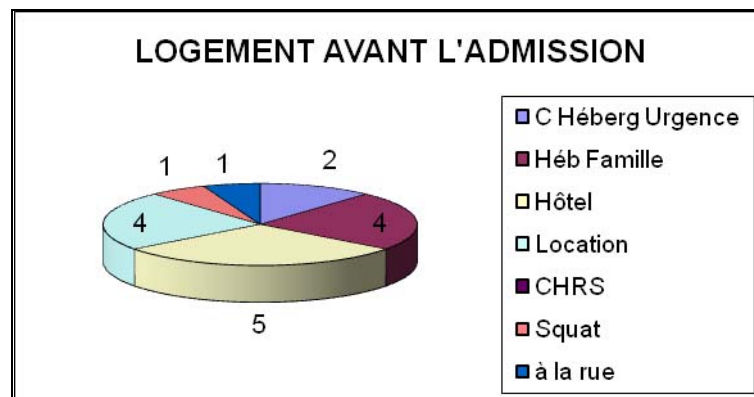
Pour plusieurs d'entre eux, leur présence aux repas et évènements collectifs est moins "fugitive" et sans entrer dans de grandes conversations nous avons dépassé le stade du simple bonjour.

Concernant les plus jeunes, les activités, particulièrement l'atelier jeu hebdomadaire animé par les stagiaires éducateurs de jeunes enfants, permet de maintenir une relation de proximité et une attention régulière aux questionnements et éventuels soucis qui les traversent.

Les observations faites dans le cadre de ces ateliers nous ont permis à plusieurs reprises d'alerter les parents sur le mal être de leur enfant ou de pondérer nos inquiétudes quant aux conséquences d'un évènement familial.

Nous sommes également en contact régulier avec les établissements scolaires dans le cadre de plusieurs accompagnements.

2.2.3 Situation avant l'admission



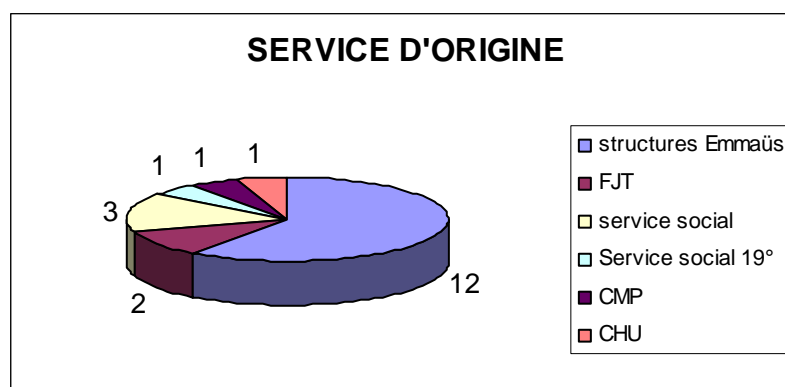
Les personnes arrivées en 2010 étaient hébergées dans de la famille.

70 % des personnes accueillies ont connu une succession d'hébergements divers et précaires (CHU, Hôtels, hébergements chez des amis, squat). Aucune d'entre elles n'a connu une expérience locative en France.

Concernant les ménages en location, la présence ou l'arrivée d'un enfant était incompatible avec le maintien dans le logement (Foyer de jeunes travailleurs, Foyer ADOMA).

1 femme était à la rue et confiait son enfant à des amis.

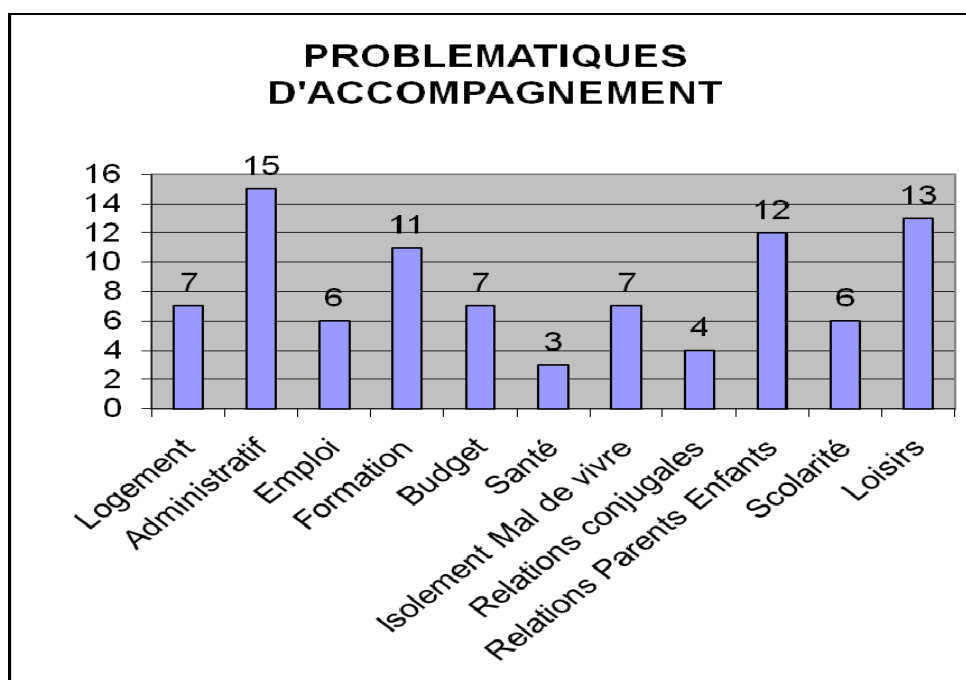
2.2.4 Service à l'origine de l'admission :



46 % des ménages accueillies ont été orientés par un service de l'association Emmaüs. 54% ont été orientés par des services extérieurs.

Le ménage accueilli en 2010 était suivi par le service social du 17° arrondissement. Il bénéficiait d'un avis favorable DAHO et a été orienté par la DHRIL.

2.3 PROBLEMATIQUES ABORDEES EN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



En 2010, l'essentiel de nos accompagnements a été consacré :

- A un soutien portant sur des difficultés relationnelles qu'elles soient d'ordre personnel (isolement mal de vivre), conjugales ou familiales.
- A l'accompagnement dans les projets d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Au soutien des résidents dans leurs démarches administratives.

60% des ménages accueillis ont été confrontés à des problématiques multiples nécessitant une prise en charge intensive de la part de l'équipe éducative.

2.3.1 Le soutien dans les démarches administratives :

Il concerne la totalité des familles accueillies.

Pour 2 familles, il a consisté à poursuivre notre accompagnement après leur sortie afin de les orienter et les accompagner dans l'installation dans leur logement (changements d'adresse, transfert des dossiers CAF et assurance maladie, contacts avec les services structures du quartier).

Nous constatons que ces accompagnements ne sont pas comptabilisés dans notre activité, les personnes relogées ne faisant plus partie de notre effectif.

Sans être systématiques, les accompagnements post relogement sont néanmoins fréquents et peuvent se prolonger jusqu'à 6 mois le temps qu'une éventuelle mesure d'Accompagnement social liée au logement soit effective ou que les services de droit commun aient bien pris le relais. Ils s'ajoutent de fait à notre mission et à la charge de travail existante.

Au-delà des démarches ponctuelles liées à une évolution dans la situation familiale ou professionnelle, nous avons encore cette année été particulièrement confrontés, à la lenteur et à la complexité des procédures d'obtention ou de renouvellement de titre de séjour.

Bien que le droit à résider sur le territoire français soit acté par la préfecture, les renouvellements de titre de séjour durent plusieurs mois durant lesquels certains droits sociaux peuvent être suspendus, l'examen des dossiers logement en commission reportés, mettant ainsi les familles dans de nouvelles difficultés et renvoyant leurs projets d'insertion et de logement à plus tard.

Nous constatons un durcissement évident des institutions (préfecture, CAF, pôle emploi) dans leurs relations avec les usagers et un défaut grandissant de décisions écrites et motivées empêchant ainsi toute possibilité de recours.

Cela nous a conduits, pour 3 situations, à orienter les familles sur des juristes et avocats afin de faire valoir leurs droits.

2.3.2 L'accès au logement :

2 ménages ont quitté le CHRS en 2010. Toutes deux ont été relogées en HLM par le bailleur Paris Habitat, sur Paris.

67 % des familles présentes au 31 décembre 2010 disposent d'un numéro d'inscription de demandeur de logement de la préfecture de Paris.

3 ménages ne sont pas en mesure, à ce jour, d'accéder à un logement du fait d'une absence totale de ressources liée à leur situation administrative ou de la nécessité d'orientation dans une structure adaptée à leur état de santé.

2 familles ne présentent pas à ce jour les conditions psychologiques et financières nécessaires pour s'assumer dans un logement autonome.

1 ménage dispose de revenus insuffisants (RSA) pour bénéficier de dispositifs favorisant le relogement.

Concernant les dispositifs spécifiques tels que Fluidité et les accords collectifs, nous sommes amenés à les solliciter dès que la situation professionnelle et financière des familles semble se stabiliser.

Toutefois, l'admissibilité à ces dispositifs est plus complexe à obtenir pour les familles monoparentales ou les familles recomposées car elle implique une procédure de divorce déjà bien entamée.

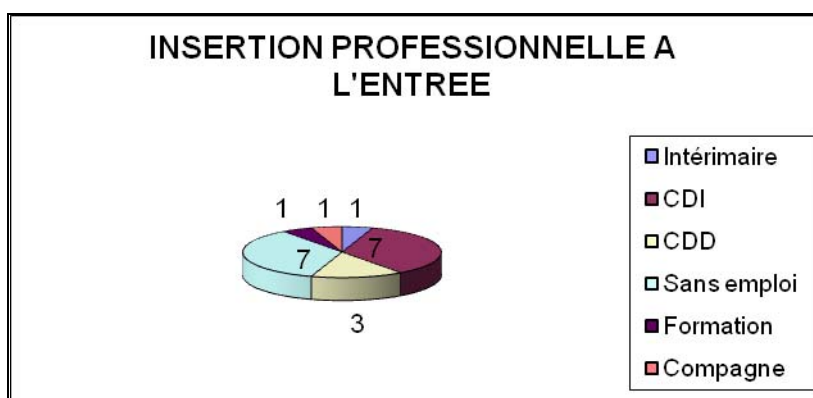
Par ailleurs, certains enfants, du fait de leurs conditions d'arrivée en France ne sont pas reconnus par la CAF ce qui pénalise la famille dans ses droits à une future aide personnalisée au logement. Leur prise en compte par la CAF ne peut aboutir qu'au terme d'une procédure auprès du Tribunal des affaires sanitaires et sociales qui prend plusieurs mois.

Sur 6 ménages demandeurs de logement et concernés par une procédure de divorce, 2 sont confrontés à d'importantes difficultés concernant cette procédure (manque de coopération de

l'ex conjoint ou ex conjoint vivant au pays d'origine). 1 ménage ne peut bénéficier d'une APL suffisante en cas de relogement, sa fille n'étant pas prise en compte par la CAF.

DISPOSITIFS SOLLICITES POUR LES FAMILLES PRESENTES AU 31/12/10				
Accords collectifs	dispositif Fluidité	Mission logement Emmaüs	DALO	1% patronal
1 dossier	1 dossier (fluidité définitif)	1 dossier	6 dossiers dont 1 hors Paris	1 dossier

2.3.3 Le soutien dans les projets d'orientation et d'insertion professionnelle :



Sur 20 adultes, 35% étaient sans emploi à leur arrivée dans le centre. Parmi les 3 adultes accueillis en 2010, 2 étaient en situation d'emploi (1 CDD et 1 CDI à temps partiel). La troisième a entamé un CAP petite enfance en alternance dès son arrivée dans la structure. 50% des CDI et CDD sont des emplois à temps partiel exclusivement occupés par des femmes.

35% des adultes accueillis ont acquis dans leur pays d'origine d'un niveau scolaire équivalent au Baccalauréat. 25 % n'ont pas ou peu été scolarisés.

Les emplois occupés sont dans 88% des cas, peu ou pas qualifiés. Pour l'essentiel dans le bâtiment et la sécurité pour les hommes, dans les services (ménage, garde d'enfant) ou la restauration pour les femmes.

En 2010, le nombre d'actifs s'élevait à 16 adultes. Pour 3 personnes, l'accès à un emploi était en effet, inenvisageable du fait de leur état de santé (handicap reconnu ou en attente d'une reconnaissance par la MDPH) ou de leur situation administrative.

Au 31/12/2010, 56 % des actifs sont en situation d'emploi et 25% sont en formation. 3 personnes sont à la recherche d'un emploi.

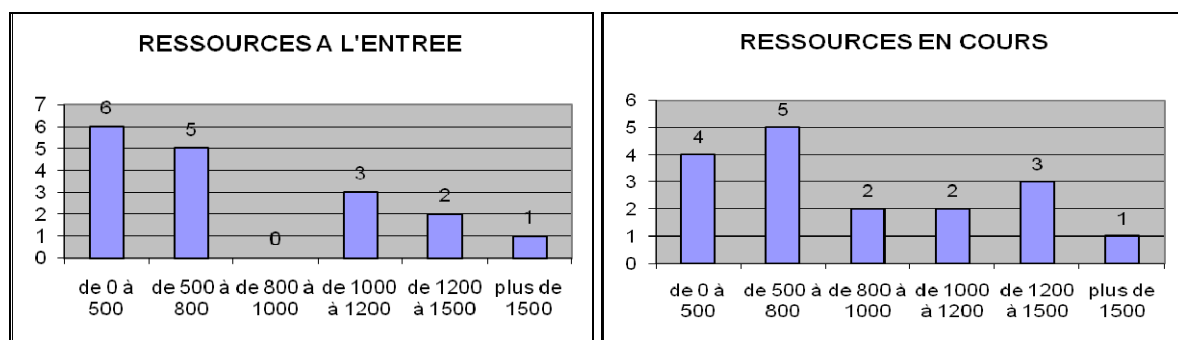
Parmi les obstacles à l'aboutissement d'un projet professionnel, le mode de garde est de loin le plus important pour les femmes.

Deux femmes ont terminé la formation qu'elle avait entamée à leur entrée en CHRS. Une "enchaîne" les CDD comme aide soignante. L'autre est à la recherche d'un emploi d'assistante commerciale.

Deux hommes ont effectué une formation comme agent de sécurité. Ils sont actuellement en attente de la carte professionnelle qui leur permettra de travailler dans ce domaine.

4 personnes actuellement en emploi précaire (Temps partiel, CDD, Intérim) ont le projet à la fin de leur contrat d'entamer une formation qualifiante dans le domaine du bâtiment et de la petite enfance afin de se donner les garanties d'un avenir professionnel stable.

2.3.4 Les difficultés financières et la gestion budgétaire :



Sur les six personnes disposant de revenus inférieurs à 500 euros mensuels à leur admission, 2 ont vu leur situation évoluer grâce à un emploi et à une ouverture de droit au RSA.

Au 31 décembre 2010, 24% des ménages disposent encore de faibles revenus:

- 2 sont en attente d'une régularisation de leur situation administrative
- 1 personne est en attente d'une ouverture de droit à l'Allocation adulte handicapée
- 1 jeune adulte est à la recherche d'un emploi

Pour les familles ne disposant d'aucun revenu nous pourvoyons mensuellement aux besoins de première nécessité (alimentation et transport) et sollicitons régulièrement les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les dépenses relatives aux enfants (frais de cantine et centre de loisirs, vêture). Nous exigeons en revanche d'elles qu'elles s'acquittent d'une participation mensuelle d'un euro symbolique qui les inscrit dans une habitude de paiement régulier et qui leurs confère une légitimité identique à celle des autres résidents.

Si globalement le niveau de revenu des ménages a augmenté en 2010, 41% des familles disposent encore de ressources très modestes (entre 500 et 1000 euros). Il s'agit exclusivement de familles monoparentales bénéficiaires de revenus sociaux (RSA, Allocations chômage, AAH) et de faibles revenus salariés (temps partiels).

Parmi les 6 ménages disposant de revenus supérieurs à 1000 euros, 4 bénéficient d'une situation professionnelle stable (CDI temps plein).

Les résidents s'acquittent conformément à la loi d'une participation financière mensuelle de 10% de leurs ressources.

RESTE À VIVRE PAR JOUR ET PAR PERSONNE AU 31/12/2010

Moins de 10 euros	Entre 10 et 14 euros	Entre 15 et 20 euros	Supérieur à 20 euros
8 ménages	3 ménages	3 ménages	1 ménage

73% des ménages disposent de moins de 15 euros par jour et par personne une fois leur participation financière acquittée. Ce calcul ne prend pas en compte les dépenses régulières liées aux enfants (cantine, crèche), les frais de transport et de téléphonie. Si ces familles arrivent à gérer tant bien que mal leur budget dans le cadre sécurisé du CHRS, des difficultés financières sont prévisibles lorsque elles auront à assumer des charges régulières liées à un logement (loyer résiduel supérieur à 10% des revenus, EDF.)

Parmi ces 11 ménages, 3 familles monoparentales sont en situation d'emploi stable mais faiblement rémunéré.

Concernant les ménages disposant d'un reste à vivre supérieur à 15 euros, 2 familles ont été relogées courant 2010. Un couple dispose de deux salaires (Revenus supérieur à 1500 euros) mais il s'agit d'emplois précaires.

2.3.5 Le soutien dans les difficultés relationnelles :

80% des familles accueillies en 2010 ont bénéficié d'un soutien dans la relation parents enfants:

Qu'elle soit d'ordre ponctuel, à l'occasion de problèmes scolaires ou d'un conflit passager ou plus régulier, la question du soutien à la fonction parentale est intégrée à la majorité de nos accompagnements individuels.

Pour deux familles, cet accompagnement se fait en partenariat étroit avec les services spécialisés de protection de l'enfance.

Nous sommes, par ailleurs régulièrement sollicités par les parents pour la lecture et l'explication des bulletins scolaires trimestriels. Cela nous a conduits pour 6 situations:

- A établir des contacts réguliers et accompagner les parents dans leurs rencontres avec les établissements scolaires.
- A mettre en place en interne ou en externe un soutien scolaire
- A orienter parents et enfants sur des services spécialisés (orthophonistes, CMP..)

Concernant les jeunes enfants, l'essentiel de nos interventions s'appuie sur les questions posées par les parents eux même et sur ce que nous observons dans le cadre des activités collectives.

La recherche de modes de gardes nous a beaucoup mobilisés en 2010 sans donner de résultats satisfaisants.

La nécessité de travailler conduit les femmes à faire appel à des nourrices non déclarées qui tolèrent les horaires variables ou tardifs mais sont peu attentives aux conditions d'accueil et

d'éveil des enfants. Par ailleurs, les contingences quotidiennes rendent les parents peu disponibles si bien que bien des fois nous constatons que les enfants sont agités faute d'avoir eu dans la journée l'opportunité de se mobiliser sur des activités ou de se dépenser.

Concernant les difficultés conjugales, pour un ménage la fragilité de la relation de couple fait à ce jour, obstacle à toute projection dans l'avenir et dans un logement autonome.

35% des adultes accompagnés expriment une importante souffrance personnelle. Il s'agit majoritairement de femmes seules.

Plusieurs d'entre elles souffrent d'une charge de responsabilités qui les épuise (gérer ses propres difficultés et assumer la charge d'enfants restés au pays d'origine) d'autant qu'il ne paraît pas avoir d'issue à leur situation.

D'autres présentent une image d'elles même dévalorisée ou peu assurée. La nécessité de faire face au quotidien et aux difficultés est source d'une grande déstabilisation.

4 femmes bénéficient d'une prise en charge médicale et psychologique régulière.

En parallèle à nos interventions sur les problématiques sociales et intrafamiliales, nous sommes attentifs à ce qui se vit dans les espaces et les temps collectifs.

2.4 LES ACTIONS COLLECTIVES

En 2010, en parallèle aux réunions mensuelles de résidents nous avons

- fortement développé nos actions collectives en direction des enfants et de leurs parents.
- Poursuivi nos réflexions dans la lignée de la démarche d'évaluation interne, sur la fonction attendue des espaces et ateliers collectifs dans le cadre de nos missions.

Sans faire du CHRS un monde clos où " on peut tout trouver sur place", il nous paraît essentiel de proposer un "éventail" d'actions où adultes et enfants découvrent, pour beaucoup d'entre eux pour la première fois, que l'intégration et l'insertion ne se limitent pas à l'emploi, l'école et au logement.

Les activités que nous développons s'apparent à celles qui sont mises en place par les centres sociaux et le tissu associatif dans les quartiers.

Au-delà de la convivialité et de leur fonction de régulation interne, ces temps collectifs sont des espaces "expérimentation " pour les familles. Elles en mesurent l'intérêt et acquièrent les éléments de connaissance nécessaire pour pouvoir les recréer lorsqu'elles seront relogées.

Parallèlement, nous avons, à partir de nos relations partenariales, entamé une démarche d'ouverture de notre structure sur son environnement en:

- Donnant une information régulière aux familles sur toutes les activités qu'elles pouvaient trouver dans l'arrondissement pendant l'été.
- Mettant à disposition nos locaux auprès d'associations de quartier pour des activités "tout public habitant dans le 19^o" auxquelles certaines familles du centre ont pu participer

2.4.1 Le bilan des actions de soutien à la fonction parentale en partenariat avec le CHRS Valmy:

Depuis 2007, différents ateliers (partage de contes, bien être, groupe de parole de parents) s'adressant aux familles des CHRS Flandre et Valmy ont pu se mettre en place grâce à des financements exceptionnels de la Fondation de France et de la Fondation Fnac Eveil et jeux.

Ces différentes actions non pérennes faute d'un financement assuré ont eu un réel impact auprès des familles et ont contribué à faire évoluer nos pratiques professionnelles.

- les relations parents-enfants:

Il est de fait difficile d'identifier avec précision ce qui fait évoluer une relation parents-enfants. Néanmoins, la participation importante et assidue, la demande que ces ateliers soient reconduits nous indiquent qu'ils répondent à un besoin et ont une fonction de régulation tant sur les relations familiales que sur le collectif. Des liens, voire des relations amicales entre les personnes participantes aux ateliers ont pu se créer.

Nous constatons que les parents ont pris goût à partager des moments de plaisir et se sentent légitimes à investir dans des temps de loisirs au profit de leur vie personnelle et familiale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure.

Les activités sont à ce jour investies dans les deux structures et des propositions nouvelles émergent.

Le fait d'avoir mis le thème de la parentalité au centre d'un grand nombre d'activités permet aux familles de dédramatiser les questions et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, d'en parler plus librement et d'évoluer par de petits changements d'attitude ou d'organisation familiale.

- Les pratiques professionnelles :

La mise en place de ces différentes actions a nécessité une mobilisation constante des équipes éducatives. Il a fallu solliciter, convaincre, encourager les familles, aménager les horaires, l'organisation du travail afin de pouvoir répondre à tous les impératifs.

Il a également fallu pour les travailleurs sociaux « se jeter à l'eau », leur participation régulière aux ateliers avec les familles étant un élément important dans la mise en place de ces actions.

Ces rencontres dans un contexte différent du face à face dans un bureau ont favorisé un climat de confiance mutuelle. Elles ont permis d'expérimenter d'autres formes de « faire avec » et de travailler avec d'autres supports à la relation.

Nous constatons que certaines pratiques se poursuivent, s'étoffent et sont ressenties comme indispensables au bon fonctionnement des centres.

Nous pouvons dire que le travail sur le thème de la parentalité a permis aux travailleurs sociaux de questionner leurs représentations et pratiques d'accompagnement individuel.

Le contact avec des intervenants extérieurs, des structures ayant des pratiques différentes dans le domaine du soutien à la fonction parentale a favorisé une certaine ouverture sur le partenariat externe.

2.4.2 les actions en direction des enfants :

- Concernant les adolescents:

Le soutien scolaire hebdomadaire animé par un bénévole a été reconduit pour les collégiens et lycéens.

Par ailleurs, nous avons organisé pour cette tranche d'âge, des sorties cinéma et spectacles, régulières au 104 et au palais de Chaillot en partenariat avec les relais culturels.

- L'atelier jeu du lundi:

La présence de stagiaires éducateurs de jeunes enfants pendant l'année 2010 a permis l'aménagement d'un espace enfant dans la salle d'animation et la mise en place d'un atelier jeux hebdomadaire.

A l'origine nous souhaitions mettre ce lieu à disposition des familles pour qu'elles puissent en profiter à leur convenance, la seule règle étant que les enfants y soient accompagnés d'un adulte.



Après quelques semaines, force a été de constater que ce fonctionnement ne correspondait pas aux attentes et préoccupations des parents:

- Certains enfants étaient totalement absents de cet espace
- Les enfants présents y étaient souvent seuls sans la présence d'un adulte.

En dehors des soirées et des week-ends en présence des veilleurs, les parents investissaient peu ce lieu et certains se plaignaient de devoir faire un détour par la salle tous les soirs à la demande pressante de leurs enfants alors qu'ils s'en seraient bien passés!

Nous avons conscience de la difficulté pour la majorité des parents particulièrement les parents isolés à disposer de temps pour soi ou du moins en dehors de la présence de leurs enfants.

Parallèlement, un espace collectif nous paraissait nécessaire afin de créer un contact avec certains parents avec lesquels les difficultés parents enfants étaient difficiles à aborder dans le cadre de l'accompagnement individuel.

Face à ces différents constats, nous avons proposé en réunion de résidents, la mise en place d'un temps de jeux hebdomadaire animé par les stagiaires éducateurs de jeunes enfants.

Ainsi, chaque semaine, différentes activités (jeux d'éveil, peinture, jeux de construction, de société, pâtisserie) sont proposées aux enfants de 0 à 6 ans.

La mixité des âges est très positive pour les enfants et de réels liens de camaraderie se créent entre eux. Les plus grands apprennent à être attentifs aux petits. Les plus jeunes apprennent en douceur à côtoyer d'autres enfants et à imiter leurs aînés. L'évolution du comportement et la socialisation de certains enfants a été impressionnante au cours de l'année.

Cette activité a permis à certains parents de prendre leur place dans la vie collective. Une relation de confiance a pu se nouer avec les animatrices de l'atelier et des parents s'attardent à discuter en venant chercher leurs enfants. Certaines de ces discussions informelles ont contribué à aborder plus sereinement les difficultés éducatives dans le cadre formel des accompagnements.

Même si cet atelier leur permet de "souffler" un peu, les parents y passent, se croisent et s'installent parfois pour discuter autour d'un thé.

- **La bibliothèque:**

En parallèle à la création de cet espace de jeux nous avons mis en place une bibliothèque enfantine interne au CHRS.

En effet notre structure possède du fait de dons réguliers un fond important de livres pour enfants et nous souhaitons:

- Renforcer le goût et le plaisir de lire chez les enfants
- Créer une opportunité supplémentaire de partage parents enfants.



Ce projet a été soutenu par deux mamans qui se sont fortement impliquées dans sa réalisation (identification et classement des livres en fonction des classes d'âge, élaboration du règlement de fonctionnement) et dans les premières semaines de fonctionnement.

Depuis septembre ces deux volontaires n'étant plus disponibles, le temps bibliothèque est animé par un travailleur social et une stagiaire EJE.

La bibliothèque connaît un réel succès auprès de l'ensemble des enfants. Ces derniers y empruntent chaque semaine des livres et en respectent globalement le fonctionnement.

Ce temps hebdomadaire est aussi l'occasion de lire des histoires, d'expérimenter d'autres modes de lecture et de contes (Kamishibai, théâtre d'ombres.)

Jusqu'à ce jour, nous constatons que les parents sont globalement absents de ce temps hebdomadaire. De fait, ce sont les "grands" plus autonomes, qui investissent cet espace et il y a peu d'emprunts de livres pour les très jeunes enfants.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore exploité le fond de livres pour les adolescents, ces derniers étant "naturellement plus attirés" par le cyber espace récemment mis en place.

- **Le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale:**

Le CHRS s'est particulièrement investi durant toute l'année dans un projet expérimental de sensibilisation à la musique classique.

Le projet Démos, s'adresse aux jeunes de 7 à 12 ans résidant dans des quartiers "politique de la Ville".

Dans le 19°, la mise en œuvre de cette action est portée par l'Association de Prévention du Site de la Villette en partenariat avec la Cité de la Musique, l'orchestre de Paris et l'orchestre Divertimento. Ce projet a mobilisé plusieurs associations et structures sociales de l'arrondissement sur les objectifs suivants:

- Déconstruire les représentations liées aux musiques dites classiques auprès des jeunes et de leur entourage.
- Donner une éducation musicale et favoriser une pratique musicale durable pour les jeunes qui ne fréquentent pas les conservatoires et les écoles de musique.
- Valoriser une pratique artistique collective (pratique orchestrale)
- Favoriser l'émergence de jeunes talents dans une démarche de décroisement social et culturel.

De janvier à juin 2010, les enfants volontaires des différentes structures du 19° ont bénéficié de cours d'instrument collectifs intensifs (deux soirs par semaine, une semaine de stage à chaque période de vacances scolaires, 3 jours de répétitions en orchestre) animés selon des pratiques pédagogiques innovantes par des musiciens professionnels.

Chaque apprenti musicien disposait d'un instrument prêté pour l'année afin de lui permettre de répéter chez lui entre deux cours.

2 enfants du CHRS se sont inscrits dans ce projet sur la pratique de la clarinette et de la flûte traversière. Un a mené cet apprentissage jusqu'à son terme. L'autre n'a pas souhaité poursuivre.

La participation des enfants à cette action a impliqué en contre partie une forte implication de notre part dans le déroulement du projet.

Ainsi, nous avons mis à disposition durant toute l'année la salle d'animation pour les cours collectifs deux soirs par semaine et les stages durant les vacances scolaires.

Une travailleuse sociale a assisté à l'ensemble des cours, stages et répétitions en orchestre afin:

- d'être en soutien de professeurs qui découvraient un public différent de celui des conservatoires
- de soutenir la motivation des enfants dans la durée.

Elle s'est également engagée dans les réunions de préparation et de suivi du projet avec les coordinateurs de l'APSV et dans l'organisation des concerts.

Les deux concerts de clôture organisés en juin et juillet, salle Pleyel ont été riches d'émotions et de réussite.

Quelques 200 enfants de toute l'île de France ont montré avec excellence et fierté le résultat de six mois d'effort et de concentration. Les fausses notes, les moments de découragement, les mouvements d'humeur ont totalement disparu ces deux soirs face à un public conquis de parents, amis, partenaires sociaux et musiciens.

Ce projet a repris en septembre 2010 avec les mêmes enfants et ne permet malheureusement pas à ce jour d'intégrer de nouveaux apprentis musiciens.

Devant une telle réussite humaine et pédagogique, les impacts bénéfiques repérés chez les enfants et leurs parents nous soutenons vivement ce projet et sa pérennisation.

2.4.3. Les temps réservés aux parents

- L'atelier bien être

Animé par une intervenante extérieure, cet atelier s'est poursuivi jusqu'en juin 2010. Il s'adresse aux parents et a pour objectif de leur apprendre à se détendre et à se sentir à l'aise dans leur corps. 2 à 4 femmes ont participé régulièrement à ces séances mensuelles. Faute de financement, cet atelier n'a pu être reconduit en septembre 2010.

- La cuisine et les repas partagé



Un vendredi par mois, une personne hébergée prépare et fait connaître un plat de son pays. La veille, la liste des ingrédients, le budget sont préparés avec le travailleur social référent de cette activité et les courses sont faites.

Le jour J dès 9 heures 30 tout le monde s'active. Les personnes présentes viennent aider la "chef cuisinière d'un jour" la séance d'épluchage, découpe, "mijotage" peut commencer.

Les odeurs se répandent petit à petit dans les étages. Les femmes discutent de la vie, des enfants, des maris et de leurs humeurs. Les plus timides osent s'exprimer, proposer quelques

astuces culinaires. Certaines femmes apportent des CD de musique traditionnelle et se lancent dans des démonstrations de danse.

Il est midi trente, la table est mise et les bouteilles de jus de fruit annonce l'heure de l'apéritif. Quelques invités extérieurs au centre arrivent et enfin le repas commence.

Les commentaires et discussions vont bon train: c'est délicieux. Dans ma région on rajoute tel épice, tel légume. Cela me rappelle ce que faisait ma mère, ma tante. Je préfère avec du poisson...

Les discussions s'éternisent et on a du mal à se séparer pour reprendre ses activités. On se quitte dans la perspective de se retrouver très vite le mois prochain pour un nouveau voyage culinaire. La prochaine fois, un mafé sénégalais nous attend.

Cet atelier de partage culinaire connaît depuis sa mise en place un réel succès. Il valorise des femmes qui dans leur vie ont été confrontées à de multiples échecs.

Etre "chef cuisinière d'un jour" exige de dépasser ses limites, sa timidité et permet de se découvrir des capacités:

- Recopier une liste de courses malgré ses difficultés à lire et écrire.
- Calculer les quantités nécessaires et faire un budget.
- Etre ponctuelle et rigoureuse pour que le repas puisse commencer à une heure raisonnable.
- Partager son savoir faire et ses bonnes adresses.

C'est un moment de détente entre adultes et les amis extérieurs au centre y sont régulièrement invités. C'est l'occasion de montrer son lieu de vie sous un jour convivial et agréable, de donner une image positive du centre d'hébergement.

Pour les participantes, c'est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs à refaire chez soi pour "épater" sa famille et ses amis.

Cette année de fonctionnement a été consacrée au développement d'une dynamique collective positive et valorisante pour les résidents. Nous avons volontairement privilégié la valorisation des savoir-faire, du partage et la question de l'équilibre alimentaire n'a pas été abordée en tant que telle dans le cadre de cet atelier.

Néanmoins, nous avons pu constater à l'occasion de ces repas à quel point ces délicieux plats traditionnels étaient hautement caloriques! Par ailleurs, la question de la perte de poids revient régulièrement à l'occasion de discussions informelles ou d'autres temps collectifs.

Qu'il s'agisse de perdre quelques kilos pour des raisons esthétiques ou de modifier son alimentation à la suite de problèmes de santé, le « bien se nourrir » est une préoccupation pour plusieurs femmes, source de désarroi et de découragement du fait d'efforts solitaires non récompensés. Nous sommes assez souvent sollicités pour des conseils pour perdre du poids sans avoir faim ou se sentir fatigué.

La nécessité pour plusieurs résidentes de perdre du poids et la dynamique collective autour de cet atelier de partage culinaire, nous permet, maintenant, d'y développer une action de sensibilisation à une alimentation équilibrée.

Pour 2011, dans le cadre du programme Manger Bouger, nous envisageons de faire intervenir une diététicienne dans le cadre de cet atelier afin de répondre et soutenir de façon cohérente et adaptée ces désirs de régime.

2.4.4 Les temps partagés parents-enfants:

- Les sorties spectacle et musée:

Le partenariat engagé avec le Secours populaire et les relais culturels nous a permis d'organiser deux sorties en famille:

- Au grand Palais (visite guidée de l'exposition sur le taoïsme)
- A l'opéra Bastille ("la toile enchantée" opéra joué par des collégiens d'Ile de France)

- Contes partagés :

La projet de recueil et de partage de contes animé par un conteur s'est poursuivi en 2010, en s'appuyant sur l'atelier cuisine et des « auditions » individuelles de parents et des contacts avec les enfants à partir de l'atelier bibliothèque et de l'atelier jeu.

Nous projetons en 2011, de poursuivre cette action de recueil et de partage à partir de la confection d'un Kamishibai et d'un CD audio.

- Coté Jardin



Dans le cadre des travaux de réhabilitation, un grand bac en ciment a été créé dans la cour de l'immeuble afin d'y aménager un petit jardin.

Les objectifs étaient de:

- Rendre cette cour plus accueillante et de favoriser le respect et l'investissement des espaces collectifs par les familles.
- D'introduire une activité pédagogique "nature" en direction des enfants.
- De créer une activité de partage parents-enfants attractive (plusieurs parents sont issus de milieux ruraux).

L'aménagement du jardin a démarré durant les vacances d'été et a mobilisé parents et enfants. L'évolution des premières plantations (fleurs, fraisiers, plantes aromatiques et radis) a été suivie avec attention et commentée tout l'été.

L'installation d'une petite table de jardin a permis d'investir la cour et nous constatons une amélioration quant au respect et à la propreté de cet espace.

Parallèlement, dans les mêmes perspectives d'aménagement et d'investissement de cet espace, nous avons proposé aux résidents de se lancer dans la décoration de ce grand bac en ciment en le recouvrant d'une fresque en mosaïque.

Ainsi durant l'été, à raison de deux fois par semaine, adultes et adolescentes ont choisi des motifs sur le thème des 4 saisons et en ont commencé la réalisation.

Ces activités ont été mises en sommeil durant l'automne et l'hiver. Nous envisageons de les reprendre à l'arrivée des beaux jours et durant les vacances d'été.

- **Les séjours " Premières vacances en Famille":**

La grande majorité des familles que nous accueillons n'a jamais eu l'occasion de partir en vacances en famille.

Les préoccupations matérielles et professionnelles ne sont évidemment pas étrangères à cet état de fait. Mais nous constatons également que si le réflexe "colonie de vacances" est bien intégré, les seules vacances en famille "imaginables" sont les séjours dans la famille au pays d'origine. Compte tenu du coût de ces projets, les occasions de partir ensemble sont donc rares.

En 2009, l'organisation d'un mini séjour en Sologne dans le cadre de "L'Emmaüssienne" a permis:

- A certaines familles accueillies de tirer un fort bénéfice de ce dépaysement.
- Aux travailleurs sociaux d'entrevoir l'intérêt éducatif de tels séjours et d'en mesurer les impacts positifs sur les parents et les enfants.

En 2010, nous avons pu organiser deux séjours familles grâce:

- A un partenariat et une mutualisation de moyens avec deux autres services de l'association (Pension de famille Le Bua et CHRS Quai de la Marne).
- Des financements exceptionnels de la DHRIL, la CAF, Vacances Ouvertes et de la Fondation Mustela.

Les objectifs de ces séjours étaient les suivants :

- Faire partir des familles qui ne sont jamais parties en vacances
- Préparer ce séjour avec les parents afin qu'ils soient en mesure de se projeter, d'anticiper et d'organiser par la suite un séjour en vacances autonome.
- Favoriser le lien parent/enfant
- Faire un « break » avec le quotidien / Appréhender un autre cadre, évoluer dans de nouveaux repères.
- Repérer des comportements pouvant être retravaillés dans le cadre de l'accompagnement social au quotidien.

Une semaine à Noirmoutier (Du 3 au 10 juillet 2010)

Ce séjour a réuni 7 familles (7 mamans et 11 enfants de 6 mois à 12 ans) du CHRS et de la pension de famille le bua accompagnées par 4 travailleurs sociaux de ces deux services. Toutes les familles étaient hébergées en camping dans des « tentes bungalows ». Le transport se faisait avec 2 minibus et un véhicule de l'association.

▪ ***La dynamique collective:***

La réunion de préparation au séjour a permis une première rencontre entre les familles des deux structures et de discuter ensemble de l'organisation matérielle et du choix des futures activités. Le rôle des accompagnateurs a été important dans les premiers jours pour impulser, organiser la vie collective et permettre à chacun de s'exprimer.

A l'issue de la première journée, un échange collectif a permis de préparer l'organisation des prochains jours, notamment des repas. Cela a donné l'occasion à tout le monde de donner son avis, certains privilégiant les repas collectifs et d'autres les repas individuels. Une décision collective a été prise : Organiser un repas collectif le midi et que chaque famille s'organise en individuel pour le soir.

Une réelle dynamique a pu s'instaurer entre les familles durant ce séjour. Les mamans se sont montrées aidantes, se donnant des conseils, se gardant mutuellement les enfants, pouvant se reposer les unes sur les autres pour se donner du temps pour elles.

Pour certaines femmes, cette vie en collectivité a permis de rompre avec un isolement quotidien.

La majorité des familles sont des familles monoparentales. Ces mamans n'ont pas le temps de prendre du temps pour elle. Leur quotidien tourne autour des enfants, de leur travail. Aussi, différentes activités ont été proposées aux enfants, afin de laisser un temps libre aux mamans.

Une sortie « pêche à pied » a permis à 5 mères de profiter de leur après midi. D'autres temps libre ont pu également s'organiser de façon ponctuelle (chasse au trésor, jeux pour les enfants organisés par le camping...)



Toutefois, les enfants se retrouvant au grand air en groupe de pairs « autonomes », leurs mères, à certains moments, en oubliaient de s'occuper d'eux ou de les surveiller. Le respect des

règles de responsabilité, a du être rappelé à plusieurs reprises, ce qui s'est fait naturellement pour certaines mais qui a été plus difficile à respecter pour d'autres.

Par ailleurs, durant toute la durée du séjour, la dynamique collective a permis aux femmes de s'appuyer sur leurs pairs, de prendre en référence d'autres comportements maternels et éducatifs. Ce partage au quotidien a favorisé l'évolution de certaines relations mères enfants.

Ainsi, ce séjour a permis à une mère d'évoluer dans sa relation avec sa fille de 6 mois. Il leur était difficile de se séparer, la fille de Madame ne réclamant que sa mère, ce qui était source d'épuisement pour Madame. Au fur et à mesure du séjour, un détachement a pu se faire, sa fille « acceptant les bras » d'autres personnes.

▪ ***Le dépaysement***

Chaque famille séjournait au sein d'un camping dans des tentes en dur, disposant d'un réfrigérateur et d'un réchaud et de matelas pour dormir. 2 familles cohabitaient par tente. Seule 1 famille connaissait le camping, les 6 autres découvraient ce nouveau mode d'hébergement.

Lors de l'installation dans les tentes, les mamans ont été quelque peu surprises, s'interrogeant sur le manque de confort, l'absence de téléviseur. Cependant, après "l'épreuve de la première nuit" elles se sont senties sécurisées et ont rapidement apprécié la sensation de liberté que leur procurait la vie en camping et au contact de la nature.

La majorité des familles n'était jamais partie en dehors de la région Ile de France. Elles ont pu visiter une ville où ne règne pas l'agitation, ce qui a été quelquefois source d'étonnement (ex : magasins fermé à 20h).



Ce dépaysement et ce nouveau rythme ont permis de faire une réelle coupure avec leur quotidien, et de se ressourcer en oubliant les soucis. Personne n'a, durant le séjour, interpellé les accompagnateurs travailleurs sociaux sur des questions relevant de l'accompagnement individuel.

▪ ***Les impacts sur les situations individuelles et familiales:***

Sur 7 familles, nous avons observé que 2 mères, privilégiaient spontanément la relation avec leurs enfants, et profitaient de "moments ensemble", attentives à leurs besoins et prêtes à jouer avec.

Pour les autres mamans, il n'allait pas de soi d'aménager des temps privilégiés avec leurs enfants dans cette dimension collective, les enfants souhaitant le plus souvent jouer avec leurs camarades.

Ce séjour a permis de repérer des problématiques jusqu'alors méconnues et d'y travailler avec les personnes lors du séjour et au retour dans les structures.

Pour exemple, Mme V sort d'une année de formation. Elle vit en couple et part pour la première fois seule avec son petit garçon de deux ans en pleine période d'opposition. Mme V attendait de ce séjour un temps de repos, de changement d'air bien mérité après une année très chargée sur le plan professionnel. Elle a du mal à supporter le regard des autres mamans sur l'éducation de son fils.

Bien que certaines lui aient fait des remarques, d'autres, ont été très réconfortantes quant au comportement de son fils et lui ont donné des conseils. Par ailleurs, nous avons pu constater avec Madame, des progrès de langage et de comportement chez son fils.

Les discussions liées aux problèmes rencontrés pendant le séjour ont permis à Madame de se poser et de réfléchir. Elle a changé d'avis sur le mode de garde de son fils. En effet, elle a entamé dès son retour une recherche de place en crèche, ce à quoi elle s'opposait radicalement avant le séjour.

Un week-end dans la Baie de Somme (18 et 19 septembre 2010)

Ce mini séjour a réuni 4 familles (4 mamans et 7 enfants en grande majorité adolescents) accompagnés par 2 travailleurs sociaux et un veilleur. Il s'est organisé avec le CHRS hommes seuls du Quai de la marne avec qui le groupe a partagé un gîte d'étape durant les deux jours.

2 familles sur 4 ne connaissaient la Province. Une famille n'avait jamais eu l'occasion de voir la mer.

Convaincre les adolescents de partager avec leurs mères deux jours en collectivité en dehors du centre n'a pas été chose facile. L'accompagnement dans des activités en rapport à leur âge (accro-branche, randonnée en vélo) a mobilisé deux accompagnateurs et a permis d'instaurer une relation de respect et de confiance qui a légitimé après ce séjour nos interventions sur le plan familial et individuel.

Les activités en grand groupe (sortie à la mer, promenade à cheval) ont favorisé les échanges entre parents et jeunes et les conflits ont durant ces deux jours pu être mis de côté.



Une femme a exprimé son étonnement de voir son fils aussi joyeux et ce séjour nous a permis de relativiser certaines inquiétudes parentales quant au comportement "déviant " de ces adolescents.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces séjours constituaient une première expérience pour l'équipe éducative et le temps de préparation a démarré tardivement dans l'année

Par ailleurs, pour les familles il était compliqué de se projeter quelques mois plus tard. L'incertitude quant à leur situation professionnelle, et financière leur faisait remettre à plus tard leur réponse quant à un éventuel départ en vacances. Elles étaient peu en demande d'explication. Il nous a fallu aller vers elles régulièrement pour les solliciter sur leurs envies, pour leur expliquer ce qu'était un camping ou un gîte, leur montrer une carte de France pour situer la ville de destination... Ce séjour était leur premier départ, et les familles se sont beaucoup appuyées sur nous. Par contre, le choix de la destination était peu important à leurs yeux et le simple fait de quitter Paris les motivait.

Nous souhaitons poursuivre ces projets vacances en 2011.

- Pour les familles ayant participé à ces séjours, un départ en autonomie sera travaillé avec elles en partenariat avec l'association Espace 19. L'objectif est de leur permettre d'utiliser les découvertes et connaissances acquises lors de cette première expérience.
Ce nouveau projet vacances pourra être envisagé selon le souhait de chacune sous la forme d'un séjour familial individuel ou à plusieurs à partir des affinités et relations qui se sont nouées cette année.
- D'autre part, nous envisageons de refaire un séjour collectif pour de nouvelles familles accueillies.

Ces deux projets seront préparés dans les deux structure à compter de janvier 2011 afin d'impliquer davantage les familles (choix du lieu de vacances, des activités, organisation sur place...) et leur permettre d'économiser.

2.4.5 Les activités d'insertion:

- L'atelier emploi

Animé par un travailleur social tous les lundis matins, cet atelier s'est poursuivi en 2010 et a permis aux personnes accueillies:

- D'être soutenues dans leurs recherches d'emploi et de formations
- D'être aidées dans l'élaboration de leur CV et lettres de motivation
- D'améliorer leur maîtrise de l'outil informatique et internet.

2 personnes ont fréquenté régulièrement cet atelier durant l'année. Deux autres personnes l'ont utilisé de façon ponctuelle entre deux périodes d'emploi ou de formation.

- L'atelier de préparation au logement

En 2009, l'équipe éducative de la pension de famille Le Bua et un travailleur social du CHRS Flandre ont élaboré un projet de préparation au logement proposant 4 modules:

- De la demande de logement à l'entrée dans les lieux

- Habiter son logement.
- Habiter son quartier
- Aménagement et entretien technique du logement

En 2009, le premier module « De la demande de logement à l'entrée dans les lieux » avait été expérimenté auprès de 4 familles du CHRS Flandre et de la pension de famille et de 6 personnes seules de Le Bua et de l'hôtel social des Marronniers. L'expérimentation du Module 2 et 3 ont pu se faire courant 2010 auprès de ces mêmes personnes.

Parallèlement, les recherches de financement entreprises par la Mission Logement de L'association, ont permis le recrutement d'un travailleur social sur une durée de 6 mois et l'ouverture de cet atelier aux structures des Territoire Est et 10/11. Une nouvelle famille du CHRS a pu bénéficier de cet atelier en 2010.

- **Les cours d'alphabétisation**

Différentes rencontres avec l'association Espace 19 ont abouti en septembre 2010, à la mise à disposition de notre salle d'animation pour des cours d'alphabétisation et ce jusqu'en juin 2011 date à laquelle la remise à neuf des locaux de cette association sera terminée.

3 résidentes du centre bénéficient de ces cours pour la première fois. Leurs horaires de travail, les temps de trajet et leur situation de chef de famille avaient rendu jusqu'ici toute inscription impossible.

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'inscription du CHRS, en 2009, dans une démarche d'évaluation interne a permis à l'équipe éducative, aux autres professionnels du centre (les veilleurs) et aux résidents de questionner et de débattre des pratiques et fonctionnements actuels de la structure, d'en évaluer l'efficacité et les limites.

Si ce travail de mise à plat et d'analyse de notre activité a confirmé la pertinence de certaines de nos actions en direction des familles, il a également mis en évidence la nécessité d'aller plus avant dans l'évolution de la structure tant sur le plan du développement de son activité que de son organisation.

L'enjeu principal à la suite de cette démarche d'évaluation interne est de renforcer la spécificité du CHRS qui, dans un accueil transitoire vers le logement autonome, propose aux familles, dans un environnement bienveillant, un séjour riche d'expériences familiales et collectives qu'elles pourront reproduire à l'issue de leur séjour, dans un nouvel environnement.

Par ailleurs, conformément à ses obligations légales, le CHRS se doit de questionner et de faire évoluer son projet d'établissement (Le projet actuel date de 2005)

Dans ce cadre, 2 axes de travail doivent particulièrement faire l'objet d'une réflexion collective en préalable à toute nouvelle orientation:

- **L'ouverture de la structure sur le quartier et les partenariats extérieurs de proximité.** Le fonctionnement actuel du CHRS peut être qualifié "d'autarcique". Les partenariats,

particulièrement dans le domaine de la conjugalité et du soutien à la fonction parentale, restent ponctuels et étroitement liés aux contingences des accompagnements individuels. S'ouvrir sur l'extérieur et/ou inviter l'extérieur au sein de la structure va dans le sens de la préparation des familles à une vie autonome, de l'enrichissement des pratiques professionnelles et d'une possibilité de mutualisation de certaines activités collectives.

- **La mise en place d'une dynamique de réflexion et d'action impliquant tous les professionnels, travailleurs sociaux et veilleurs, au service du projet et de la spécificité collective de la structure.** Les veilleurs sont présents dans la structure toutes les nuits à partir de 20 heures et les journées en week-end. De part leur présence, le CHRS peut se permettre d'accueillir un public très fragile. Ils sont rassurants pour les résidents et l'essentiel de leur rôle relève du domaine de l'écoute et de la médiation. Il importe de renforcer les liens entre les veilleurs et l'équipe éducative en mettant en place un collectif de travail commun dont le premier objet de réflexion sera le projet d'établissement. Il ne s'agit pas de transformer ces professionnels en auxiliaires du travail social mais bien d'intégrer leur fonction de lien social, d'écoute "non dirigée" des résidents adultes, adolescents et enfants, comme une dimension complémentaire à l'accompagnement social. Au-delà de sa mission d'insertion, le CHRS est " un lieu de vie". La prise en compte de cette dimension dans le cadre du projet d'établissement peut amener à de nouvelles orientations de travail et d'activités dans l'intérêt des familles accueillies et à envisager une évolution de la fonction de veilleur au sein de la structure.

Ce projet est issu de la participation active de l'ensemble des salariés à une démarche d'évaluation interne. Il s'appuie :

- Sur un souhait unanime des veilleurs de s'impliquer de façon plus importante dans la vie collective de la structure et de faire évoluer leur fonction. Cette évolution est soutenue sur le plan institutionnel.
- Sur l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux dans la prise en charge des problématiques parents enfants et la nécessité de les accompagner dans le développement et l'institutionnalisation de ces pratiques.

Si l'ensemble de ce travail a été entamé dans le cadre de nos instances de réflexion habituelles (réunions de service, analyse de pratique), il nous paraît indispensable qu'il puisse se poursuivre avec l'aide d'un soutien extérieur tant sur le plan de la méthodologie que du contenu.

ANNEXE 1

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CHRS Flandre Le rôle des délégués des résidents

Le rôle des délégués de résidents du CHRS Flandre a été défini lors de la réunion du 24 mars 2010. 9 résidents, 2 travailleurs sociaux, un veilleur et la chef de service ont participé à cette réunion.

COMBIEN YA T'IL DE DELEGUES DE RESIDENTS ?

Les délégués des résidents sont au nombre de trois. Il n'y a pas de « titulaires » et de « suppléants ». Tous les trois ont le même rôle.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE DELEGUE ?

- Avoir minimum 18 ans
- Être résident au CHRS Flandre et ne pas être en cours de relogement. Il n'y a pas de condition d'ancienneté de résidence. Chaque résident peut être éligible dès le premier jour de son admission.
- S'être présenté aux élections organisées par la direction et avoir été élu par les résidents.

POUR COMBIEN DE TEMPS EST ON ELU ?

Les délégués sont élus pour un mandat de six mois. Le nombre de mandat n'est pas limité et ils peuvent se représenter aux élections autant de fois qu'ils le souhaitent.

En cas de départ du CHRS en cours de mandat, le candidat arrivé en 4^e position aux dernières élections remplacera le délégué partant jusqu'à la fin du mandat.

QUE FONT LES DELEGUES DES RESIDENTS ?

Les délégués ont un rôle consultatif dans toutes les décisions qui concerne la vie collective du centre et ils sont force d'initiative et de proposition.

Ils bénéficient, dans l'exercice de leurs fonctions, de l'aide et du soutien de la chef de service et de l'équipe éducative.

Dans le domaine de l'information :

- Ils sont les « portes parole » de l'ensemble des résidents auprès de la chef de service et de l'équipe éducative. A ce titre, lors de rencontres régulières, ils leur font part des demandes et des besoins des résidents, des problèmes repérés dans la vie collective du centre.
- Ils transmettent auprès des résidents, les informations venant de la chef de service et de l'équipe éducative (proposition d'activités, information sur la vie de l'association, changement d'organisation....)

Dans le domaine de l'animation (en direction des adultes – hommes et femmes- et des enfants quel que soient leur âge) :

- Ils consultent l'ensemble des résidents sur leurs besoins et leurs demandes en matière d'activités et, en accord avec la chef de service, mettent en place des réponses adaptées à ces demandes.
- Ils donnent leur avis sur toute nouvelle activité ou atelier proposé par l'équipe éducative.
- Ils peuvent proposer des idées d'activité ou d'animations à l'ensemble des résidents (ateliers d'échanges de savoirs, d'échanges de services...)
- Ils préparent, organisent et mettent en place les activités et animations en direction des adultes et des enfants.
- Ils mobilisent les résidents pour participer à la préparation de ces activités et animations.

Dans le domaine de la vie collective :

- Ils gèrent les inscriptions sur le planning de la buanderie et veillent au respect du matériel et à la propreté du local.

QUELS SONT LEURS MOYENS ?

Pour exercer au mieux leur rôle, les délégués de résidents :

- Utilisent tout mode de communication qui leur paraît pertinent (mot dans les boîtes aux lettres, contacts individuels, organisation de réunions collectives de résidents).
- Mettent en place, dans la limite du cadre légal, des actions d'autofinancement pour réaliser certaines animations exceptionnelles.
- Gèrent avec la chef de service une partie du budget « animation » du centre et sont habilités à recevoir les participations financières des familles aux activités.
- Ont accès à tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur mission (papeterie, Internet, ordinateur, bureau du 1^o étage et salle d'animation, téléphone...)
- Peuvent rencontrer les délégués de résidents des autres centres de l'association.
- Peuvent participer à toute réunion interne à l'association ou colloque portant sur le thème de la participation des « usagers » et de la citoyenneté.

LES DELEGUES DES RESIDENTS SE DOIVENT :

- D'être engagés dans leur rôle, et de l'exercer avec sérieux et responsabilité.
- D'observer une stricte neutralité et équité à l'égard de tous les résidents.
- D'être disponible et à l'écoute de l'ensemble des résidents.
- Respecter des principes de discrétion et de confidentialité.

LES DELEGUES DES RESIDENTS NE PEUVENT EN AUCUN CAS :

- Imposer leur avis contre l'ensemble des résidents
- Se servir de leur fonction pour des intérêts personnels ou amicaux (favoritisme)
- Intervenir dans les accompagnements individuels et dans les décisions prises par la chef de service et l'équipe éducative.

ANNEXE 2

CHRS Flandre ELECTION DES DELEGUES DE RESIDENTS MAI 2010 CALENDRIER ET MODE D'EMPLOI

RECUEIL DES CANDIDATURES

Du Lundi 3 mai 2010, 9 heures au vendredi 10 mai, 20 heures.

Pour se présenter comme candidats aux élections, il faut adresser un courrier à la chef de service (à remettre dans la boîte aux lettres du CHRS, en main propre ou aux travailleurs sociaux et aux veilleurs qui transmettront)

AVANT le 10 mai, 20 heures.

AFFICHAGE DES CANDIDATURES ET ELECTIONS

Du Mardi 11 Mai 12 heures au Vendredi 14 mai 20 heures.

Dés le mardi 11 mai 2010, la liste des candidats éligibles sera communiquée aux résidents par affichage et dans les boîtes aux lettres ainsi que le bulletin de vote et le rappel des créneaux d'ouverture au vote.

Peut voter, toute personne majeure résidente au CHRS sans condition d'ancienneté.

Les travailleurs sociaux et les veilleurs seront chargés de recueillir les votes de chacun selon le planning suivants :

Le mercredi 12 mai de 12 heures à 20 heures

Le jeudi 13 mai de 10 heures à 23 heures

Le vendredi 14 mai de 9 heures à 20 heures.

Chaque votant doit cocher les candidats de son choix **dans la limite de 3 personnes**. Une fois le vote effectué, il signe la feuille d'émargement

Les personnes ne pouvant se déplacer pour voter peuvent désigner à l'aide de l'imprimé de procuration une autre personne pour le faire à leur place.

SOIREE ELECTORALE

DEPOUILLEMENT ET FELICITATIONS AUX HEUREUX ELUS !!

Le Mercredi 19 Mai à 19 heures 30.

Avec la présence et la participation des résidents.

Déroulement :

La chef de service préside la séance de dépouillement.

4 assesseurs résidents sont chargés :

- de la vérification du nombre de votes et de la validité des bulletins
- du décompte des voix par candidat.

Sont considérés comme nuls, les bulletins :

Qui comportent plus de 3 croix

Qui ne sont pas cochés

Qui comportent des annotations, ratures, et commentaires.